

Les DRH passent, les problèmes restent...

Depuis le 2 janvier, le Centre des Monuments Nationaux a une nouvelle Directrice des Ressources Humaines. Celle-ci a convié l'ensemble des représentants des personnels à une réunion de présentation; la CGT l'a rencontrée le lundi 14 janvier. Pendant les deux heures qu'a duré l'entretien, nous nous sommes efforcés d'aborder les dossiers les plus urgents et de porter les revendications de tous les personnels.

Sur la précarité

Nous avons une fois de plus dénoncé les conditions déplorables dans lesquelles sont employés nos collègues dits « vacataires » avec des contrats au mois par mois et des quotités horaires pouvant varier du simple au double. De plus, certains monuments n'hésitent pas à imposer des journées de travail de seulement 4 heures pour la relève de la pause méridienne. Ainsi, des vacataires ont perdu en moyenne 200€ par mois depuis la mise en place de ces nouveaux contrats. Cette situation est d'autant plus scandaleuse qu'elle est la conséquence directe du sous-effectif criant dans les monuments, ces vacataires « occasionnels » ou « saisonniers » étant en réalité employés sur de réels besoins permanents. La DRH s'est engagée à reprendre les réunions de l'observatoire de la précarité. Nous pourrions ainsi recenser le nombre exact de ces vacataires afin de trouver des solutions pour les pérenniser et améliorer leur sort. Sachant que pour la CGT la vraie solution est la titularisation !

Plan de titularisation

Le CMN est à la traîne sur la mise en œuvre de la loi du 12 mars 2012 concernant le plan de titularisation dans la Fonction Publique. Dans les jours qui viennent, les agents concernés devront recevoir les deux courriers les informant de leur éligibilité aux critères de CDIisation ou de titularisation... avec 6 mois de retard ! Nous avons également rappelé que doivent figurer dans ces courriers les états de service des agents (succession des contrats, affectations...) pour un éventuel recours en cas d'oubli de certaines périodes d'activité.

La situation de l'emploi et les titulaires

Pour l'année 2012, 65 postes de titulaires étaient non pourvus. Outre la précarité, le sous-effectif entraîne aussi la remise en cause des droits des agents (refus de congés, de formation, remise en cause des temps partiels choisis...). La DRH s'est engagée à publier très prochainement ces 65 postes. Elle a de plus insisté sur le manque « d'attractivité des postes » au CMN. Si les conditions de travail sont certes plus difficiles dans les monuments, c'est ignorer que la filière ASM se tarit par manque d'ouverture de concours ! Nous avons de plus insisté sur les difficultés rencontrées par certains agents lors de l'évaluation et la disparité de traitement d'un site à l'autre. Ainsi, certains agents sont souvent pénalisés au moment de la CAP tout simplement parce que l'évaluateur n'a pas prit la peine de renseigner correctement la fiche d'évaluation. La DRH nous a dit avoir prit contact avec le Ministère afin de faire en sorte que les fonctionnaires affectés au CMN ne soient pas les grands oubliés des CAP, notamment concernant les promotions. Une meilleure coordination entre le CMN et le Ministère devrait aboutir à une meilleure prise en compte des demandes du CMN en terme de promotion pour ses agents.

Sur la dérogation de l'emploi

Si la gestion directe des agents titulaires par le CMN n'est plus d'actualité, se pose toujours la question de la dérogation de l'emploi dans notre établissement. En effet, la loi du 12 mars 2012 prévoit une révision de la liste des établissements publics dérogatoires dont fait partie le CMN. Si les négociations ont déjà commencé

au Ministère, la position de la direction de l'établissement est toujours incertaine. La DRH a cependant admis que la situation pourrait évoluer, mais sans plus de précision. En tous cas, pour la CGT, la dérogation de l'emploi au CMN est totalement abusive et nous avons averti l'administration sur les dangers d'une transformation en EPIC (droit privé). Les missions de service public culturel de notre établissement justifient son maintien dans la sphère publique !

Renégociation du statut des contractuels

Nous avons rappelé à la DRH la nécessité de revoir les fiches métiers qui n'ont fait l'objet d'aucune négociation. Pour la CGT, doivent être prioritairement discutés les métiers de la billetterie / comptoir de vente (avec la question des régisseurs) les métiers de l'assistanat (assistantes, secrétaires...) et les métiers de la médiation (conférenciers, CAC, CAE...). De plus, la définition des filières n'est toujours pas tranchée. Si nous avons bien commencé à aborder la question fin 2012, depuis... plus rien ! Concernant la reprise de l'ancienneté et les recours, les agents recevront la réponse écrite du Président dans les jours qui viennent. Nous avons cependant rappelé à la DRH les engagements de l'administration concernant des mesures exceptionnelles à prendre en faveur de certains agents du groupe 1. Enfin, concernant les grilles, rien de nouveau, si ce n'est un éventuel relèvement du plancher du groupe 1 qui est déjà en dessous du SMIC. A ce titre la DRH va demander un recensement des agents dont l'indice est en dessous de 350 (indice planché des contractuels du Ministère).

Réorganisation des services du siège

Prévue pour fin 2012 puis pour début 2013, nous n'avons plus aucune information sur l'hypothétique réorganisation du siège. Nous avons une fois de plus insisté sur la nécessité d'une négociation large et un calendrier détendu afin que tous les interlocuteurs puissent s'exprimer et être entendus. Il ne s'agit pas seulement des représentants du personnel, mais les agents eux-mêmes doivent être largement associés au processus de concertation (pas seulement les directeurs et chefs de département). Nous avons averti la DRH afin que les écueils de la réorganisation de 2009, pourvoyeuse de souffrance et de dysfonctionnements qui ont, malheureusement encore cours, ne se reproduisent pas.

Souffrance au travail

Concernant le siège, les préconisations contenues dans le rapport de l'IGAC du 20 septembre 2011 et le Rapport Roy doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais (réorganisation, amélioration des processus transversaux, meilleure communication et de diffusion de l'information, lien siège/monuments...). De plus, dans quelques jours, l'IGAC remettra son rapport concernant la situation au domaine national de Saint-Cloud. Dès que nous en aurons connaissance, nous avons demandé à travailler à un plan d'action. Quatre autres sites doivent suivre : Angers, Carcassonne, Rambouillet et Carnac.

Conditions climatiques dans les monuments

Enfin, un dernier sujet et non des moindres : les conditions de travail dans les monuments. Question d'actualité au vu des températures négatives que nous subissons depuis plusieurs jours ! La DRH nous a dit devoir rencontrer la nouvelle Directrice de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO) pour trouver des solutions en termes d'aménagements, sachant qu'il n'existe pas de solution unique. Pour notre part nous avons une fois de plus insisté sur la nécessité d'acquérir des équipements de protection individuelle (EPI) qui sont, rappelons-le, des vêtements de protection (contre le froid par exemple) et ne remplacent en aucun cas la dotation habillement (attribuée aux agents en contact avec le public). Enfin, concernant les fermetures de monuments pour cause d'intempérie, la situation des agents contraints de poser des congés, doit absolument être clarifiée; à tout le moins il faut une équité de traitement entre les monuments.

**Ces dossiers ne sont pas nouveaux, loin de là.
N'attendons pas le DRH suivant
C'est maintenant qu'il faut agir !**